



Edition de 2013 Novembre 2013



Mon saigneur part en croisade

- Monseigneur, quelle élégance avec ces habits d'apparat!
- C'est que je pars en croisade, vois-tu.
- En croisade, à votre âge? Etes vous sûr d'avoir les forces qu'il faudra?
- Heu. Fais gaffe à qui tu parles, quand-même.
- Et en quoi consiste votre croisade, Monseigneur?
- Je m'en vais prestement répandre la bonne parole, et vanter les valeurs d'efficacité, de solidarité et de loyauté de l'action du Royaume.
- Monseigneur, quand vous parlez d'efficacité, faites-vous référence au nombre de vos gens qui, plus nombreux chaque jour, tombent sous la maladie, usés, abusés et désabusés par leur travail?
- Point du tout, maraud! Je parle d'amélioration du service rendu avec moins de personnel.
- Comme si c'était viable... et quand vous parlez de solidarité, faites vous allusion aux Roms, aux Kosovars, aux Sarrasins, ou à certaines de vos Directions qui s'enfoncent inexorablement dans les abîmes du non-sens dans l'indifférence générale?
- Ne soit pas insolent! Je parle d'une meilleure redistribution des richesses: mes cerfs paient trop d'impôts pour entretenir vos gueux. Reconnais qu'il est inadmissible que le premier coquin venu gagne presqu'autant que les bourgeois du castel!
- J'en doute, Monseigneur; et je crains d'avance votre définition de la Loyauté.
- Mais c'est l'allégeance au Roy François et à son action, le cœur de toute notre action!
- Donc l'allégeance au travail des aïeux, l'enrichissement des bourgeois et le silence imposé aux pauvres bougres qui les nourrissent.

Sachez, Monseigneur, que nous aussi, nous partons en croisade, mais pour vanter d'autres valeurs: l'efficacité par des conditions de travail bienveillantes, la solidarité envers ceux qui créent la richesse et non vers ceux qui l'épargnent au détriment de notre labeur, et enfin loyauté envers ceux que vous appelez les gueux, les coquins, mais que nous appelons simplement nos camarades. Nul doute que votre croisade saura convaincre les quelques seigneurs qui vous flattent à la cour, sachez que la nôtre saura mobiliser les millions de larbins qui sont las de vous servir sans retour.

Je vous souhaite bonne chance, Monseigneur. Vous en aurez besoin.

Cher Père Noël,

Ok! Je sais que ton fardeau est bien lourd et que « c'est la crise financière » mais ton business ne connaît pas ce mot barbare donc tu pourras assurer Noël, n'est-ce pas ?

Mais avant toute chose, comment te portes-tu? As-tu pu prendre soin de ta santé? As-tu pu te soigner correctement? Et tes conditions de travail? Cela dit, nous à la CGT, on pense que, vu ton âge, il y a longtemps que tu aurais du te trouver un jeune remplaçant plein de talent pour que tu puisse enfin te reposer!

Durant cette année, tu sais, Père Noël, nous avons bien travaillé pour tenter de conserver la qualité de notre service public malgré des moments extrêmement difficiles.

Aussi, pour Noël, je vais être très raisonnable et ne te commander qu'un seul cadeau qui me ferait vraiment très très plaisir : je voudrais un voyage dans un autre temps.

J'aimerais trop aller à une époque où il fait bon travailler.

Une époque où le travail permet de gagner convenablement sa vie, et pas seulement de quoi subsister. Une époque où je pourrais évoluer dans mon travail : évoluer dans mon salaire, dans mon plaisir, dans la reconnaissance de mon travail.

Mais je voudrais surtout aller à une époque où le travail ne rend pas malade. Ça doit être trop cool de ne pas bosser avec la boule au ventre, de ne pas rentrer chez soi lessivé, de ne pas se demander le soir « à quoi ça sert, tout ca? »

Ça doit être trop cool de ne pas attraper tout ce qui traîne à force d'être fragilisé dans son travail, de ne pas voir ses collègues et amis, parfois, partis en burn-out.

Ça doit être trop cool de pouvoir s'exprimer dans son boulot, sur sa technicité, sans crainte de représailles d'un chef qui n'est pas sur le terrain.

Ça doit être trop cool de ne pas s'accrocher avec ses collègues pour des bêtises, parce que la patience a disparu, et avec elle la bienveillance, la solidarité et la fraternité.

Ça doit être trop cool de ne pas être TOUT LE TEMPS en train de travailler, d'avoir une vraie pause le midi et de rentrer chez soi le soir en ayant tout le loisir de penser à autre chose.

Ça doit être trop cool de ne pas s'en vouloir d'oublier de dire « Je t'aime » à ceux qui nous sont chers, « Bienvenue » à nos amis et « Bonjour » à nos collègues.

Alors, s'il te plait, Père Noël, trouve moi une époque où les R.P.S. ne sont plus des Risques Psycho-Sociaux mais des Retrouvailles Professionnelles Satisfaisantes.

J'te jure, ça nous aidera à travailler encore mieux l'année prochaine. Merci d'avance et sois prudent dans le ciel avec tes rennes, un accident de travail est si vite arrivé!

Anne-Sylvie BERTHET

Secrétaire Générale

Les dix manches pour se croiser les bras...

Alors comme ça, il faudrait travailler aussi le dimanche.

On tenterait de nous faire croire que si les commerces ne font pas de bons chiffres d'affaire, ce n'est pas parce que les clients manquent d'argent, c'est parce qu'ils manquent de temps.

C'est tellement simple.

Mais, si tous les commerces ouvrent le dimanche, elle devient une journée comme une autre, non? Donc, pas besoin de payer plus. Les candidats d'aujourd'hui, pressés d'arrondir leurs fins de mois avec – enfin! – un salaire à quatre chiffres devraient bientôt déchanter.

Mais si tous les commerces ouvrent le dimanche, tout le monde bosse le dimanche. Mais alors qui ira faire ses courses en fin de semaine. Faudrait aussi qu'ils ouvrent la nuit, les jours fériés... On en rirait presque : alors que les services publics aménagent leurs horaires (à la baisse, bien entendu), on attend des commerces qu'ils deviennent un service public!

Mais si tous les commerces ouvrent le dimanche, quand est-ce qu'on va bien pouvoir boire un coup avec les copains, aller voir grand-mère pour son anniversaire, se dorer la pilule au bord de l'eau? Plus jamais? Vraiment plus jamais jamais?

Mais là où la chose en devient cynique, c'est quand les ultra-libéraux porteurs de cette « évolution » se targuent d'avoir le soutien des salariés, qui VEULENT travailler le dimanche (en fait, c'est faux : 94 % des salariés n'y sont pas favorables).

Tocards! Commençons par leur verser un salaire décent, on verra bien s'ils sont besoin de se priver de leur repos dominical pour arrondir leurs fins de mois... et surtout celle de leur patron.

Parce quel que soit l'angle d'attaque, quand t'as que 10 balles en poche, que tu les dépenses en semaine, le week-end ou même la nuit, t'auras toujours que 10 balles à dépenser...

Je souhaite rejoindre la CGT du Conseil Gé syndicalisation.	néral du Var, envoyez-moi un l	oulletin de	
Nom:	Prénom :	Téléphone :	
Adresse:		Mail:	

×----

L'ACTU AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

Les TOS enfin reconnus?

Cette année encore, la Section Cgt des T.O.S. aura rencontré les personnels de l'ensemble des collèges du Var. Établissement après établissement, ils ont pu entendre les revendications des agents et les conseillers sur les actions à mener.

En effet, depuis des années, les T.O.S. peinent à être reconnus comme de vrais agents du Conseil Général du Var : une I.A.T. inférieure à leur collègues, pas de tickets restaurant, pas de congés d'ancienneté...

En plus d'avoir deux chefs en même temps (leur direction et le chef d'établissement), en plus de "bénéficier" de coordonnateurs qui semblent plus se préoccuper du chef d'établissement plutôt que

de leur quotidien, en plus d'être en tête de liste des accidents du travail et des commissions de réforme, difficile de vivre en étant un sous-agent, moins payé (ce sont les seuls agents de tout le CG à avoir une IAT à seulement 5 points) et avec moins de congés.

La lutte collective paie

En 2013, les TOS ont massivement participé à une action menée par la Cgt pour faire valoir leurs droits. La pétition Cgt a ainsi recueilli plus de 500 signatures, sur 825 T.O.S! Banco!

Dès aujourd'hui, ils bénéficient des jours d'ancienneté, comme les autres titulaires.

Comme quoi, le tous ensemble...



Centre Départemental de l'Enfance

Indiana Jones à la recherche du droit



Depuis des années, la Section Cgt du CD.E. alerte l'administration sur des situations qui touchent au délire : les plannings mensuels d'activité sont communiqués la veille, pas d'eau chaude pendant des mois dans les douches des enfants, un management particulier, des déplacements professionnels sans autorisation, un taux d'encadrement (éducateurs / enfants) aléatoire, des accidents, des amplitudes horaires surhumaines, des médicaments distribués par tout le monde...

C'est comme si personne n'était au courant que des textes législatif encadrent les conditions d'accueil des mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cet été, une nouvelle directrice a été nommée, qui aura la lourde tâche de faire le ménage dans :

- le respect des préconisations du C.H.S.C.T.;
- le nombre d'éducateurs par rapport au nombre d'enfants ;
- une transmission des plannings d'activité respectueux des délais de prévenance;
- un management participatif;
- le respect des textes en vigueur, qu'il s'agisse des conditions de travail ou des droits statutaires des agents.

Souhaitons bonne chance à cette nouvelle directrice !

L'ACTU AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR



Compte Épargne Temps

Après deux ans de tergiversations, le Compte Épargne Temps est adopté au Conseil Général du Var. A compter de 2014, vous allez enfin pouvoir travailler plus, renoncer à prendre vos congés et les stocker sur un compte approprié. La prochaine application de gestion des congés (janvier 2014) devrait gérer efficacement le dispositif (enfin, mieux que les formations, espérons-le).

En quelques mots, voici les grands principes :

L'ouverture du compte

Le compte est ouvert à la seule demande de l'agent. Nul ne peut le contraindre ni l'empêcher. La demande s'effectue auprès de la D.R.H.

Les jours à épargner

On ne peut épargner que les jours de congés annuels et les jours d'ancienneté. Ce n'est possible qu'à condition d'avoir déjà utilisé 20 jours de congés sur les droits de l'année en cours. On ne peut déposer sur son compte épargne temps ni R.T.T., ni temps partiel, ni heures supplémentaires, ni congés bonifiés. L'alimentation de son C.E.T. est une décision de l'agent, sans contrainte ni empêchement possible. Un compte épargne temps ne peut pas dépasser 60 jours.

Solder son compte épargne temps

Les jours C.E.T. se posent comme des jours de congés annuels. On peut poser un seul jour, ou plusieurs, voire tous, ou même une demi-journée. Là encore, l'agent est seul maître d'œuvre. Les modalités d'accord (ou de refus) sont les mêmes que pour la pose de congés annuels : priorité aux chargés de famille et à la continuité du service.

L'indemnisation du C.E.T.

La loi permet, sous réserve que la collectivité l'ait décidé, de rémunérer des jours C.E.T. La Cgt n'y est pas favorable, cette rémunération étant inférieure à votre salaire journalier. Le Conseil Général du Var a décidé a décidé de ne pas y recourir. De même, la conversion en points de retraite additionnelle, prévue par les textes mais non obligatoire, n'a pas été retenue.

Les spécificités du C.E.T.

Le compte épargne temps permet de poser plus de 31 jours d'absence. La prochaine note sur les congés devrait donc indiquer un délai d'anticipation pour les absences de plus de 20 jours.

L'avis de la Cgt:

Reste à voir les pressions des chefs de service, qui pourraient demander à renoncer à vos congés et à ouvrir un C.E.T.

La Cgt pense que les congés doivent être posés, non épargnés. Le grand débat sur le travail dominical et le repos hebdomadaire a clairement démontré que les salariés ont besoin de leurs congés annuels. Si dans cinq ans chaque agent a épargné une partie de ces droits, le législateur aura vite fait de considérer que vous aviez trop de congés annuels.

A ceci près que, contrairement aux congés annuels, un refus relatif à un C.E.T. peut faire l'objet d'un recours en C.A.P. L'avenir dira si, à terme, le système ne sera pas dévoyé et si les chefs de service ne vont pas privilégier les poses de C.E.T. au détriment des poses de congés annuels, afin d'échapper à tout recours.

Montant de l'indemnisation: 65 € pour un agent de catégorie C, 80 € pour un agent de catégorie B et 125 € pour un agent de catégorie A. Regardez votre fiche de paie, vous touchez plus que ça. En plus, on peut considérer que les congés non pris sont assimilables à des heures supplémentaires, donc devraient être mieux indemnisés.

Quant à la reconversion en retraite additionnelle, c'est une véritable arnaque, de l'ordre de 4 centimes d'euro par jour pour chaque congé épargné!

Mais qu'en sera-t-il d'un agent qui poserait 19 jours de congés et 19 jours de C.E.T. consécutifs ?

Nouveaux cadres d'emploi

Pour les Assistants Socio-éducatifs...

Depuis le mois de juin, les Assistants Socio-éducatifs bénéficient d'une nouvelle grille indiciaire... pas vraiment meilleure que la précédente.

Certes, nous constatons une légère revalorisation sur les 3 premiers échelons. Néanmoins, à compter du 4ème échelon, nous assistons à un allongement de la carrière à 31 ans et une perte de rémunération au final. Un assistant socio-éducatif débutera donc à 1 540 € brut par mois au lieu de 1 453,97 € à ce jour, soit 0,7 % au dessus du SMIC.



Le compte n'y est pas!

A l'heure où la crise s'accroît, où les travailleurs sociaux sont en première ligne, constamment sollicités, le gouvernement affiche la déconsidération de ces professionnels avec une diminution des rémunérations!

Nous demandons la modification de ces décrets, pour prendre en comptes les revendications des personnels soit la reconnaissance des diplômes en travail social à bac+3 et le classement dans la catégorie A.

Depuis le 14 septembre 2011, les formations des assistants sociaux, des éducateurs, des conseillers en éducation sociale et familiale et des éducateurs de jeunes enfants sont enfin reconnues au niveau 6 européen, et devrait être transposées en droit français par une reconnaissance au niveau 2 du Registre National des Certifications Professionnelles.

... et les Conseillers Socio-éducatifs...

Des avancées sont notées en sommet de grade (INM 596 au lieu de 551 pour l'ancienne grille de conseiller socio-éducatif) et un grade de conseiller supérieur socio-éducatif est créé (avec indice terminal INM à 658). Mais on est encore loin du compte, y compris par rapport à la grille actuelle d'attaché dont nous rappelons qu'elle est déjà revendiquée pour les assistants sociaux éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants.

Le déroulement de carrière sur les deux grades de conseillers socio-éducatifs est de fait contenu dans le seul premier grade d'attaché! De qui se moque-t-on?

Quelle reconnaissance de l'encadrement et des fonctions d'ingénierie dans le secteur social et médico-social pour la mise en œuvre de rien de moins

qu'un principe républicain ?

La CGT revendique une reconnaissance à Bac+5 pour les fonctions d'encadrement et d'ingénierie avec un traitement brut de début de carrière à 3200 €

... mais rien pour les psychologues

Leur grille indiciaire est inchangée depuis 20 ans. Quand on conjugue ça avec le gel du point d'indice, ça donne envie.

Si l'on y rajoute une non-reconnaissance de leurs études, le non-remplacement des arrêts, l'absence de recrutement à la hauteur des besoins et l'explosion de leurs missions, on comprend pourquoi la Cgt les appelait à la grève le 26 septembre! La mobilisation doit continuer pour une revalorisation de leur travail.

Psycho et syndicaliste... Ça va pas être la joie pour les patients!



Réorganisation des Services Sociaux du Département

Après les ballons, les rencontres avec le Président, les groupes de réflexion, les assemblées générales des personnels, voici venu le temps du concret. Accrochez-vous, la D.G.A.S. passe à l'action.

Le transfert du R.S.A.

AVANT	<u>APRES</u>
Le suivi des bénéficiaires du R.S.A. était effectué par des équipes spécialisées. Chaque travailleur social avait environ 150 dossiers en cours, distincts des 150 dossiers de sa collègue en Action Sociale (qui accompagne les non-bénéficiaires du R.S.A.)	Les équipes R.S.A. fusionnent avec les équipes A.S.I. Ça de devrait pas vraiment changer leur charge de travail, mais la Direction assure que c'est beaucoup mieux pour les agents et les usagers. Silence radio, en revanche, concernant les secrétariats et l'encadrement de proximité. Silence radio, également, sur le transfert des savoirs spécifiques de chacun de ces personnels.
Et quoi d'autre ?	League Angele and Angele A

Le transfert des mineurs étrangers isolés

AVANT	APRES MANAGEMENT APPRES
Lorsqu'un mineur étranger arrivait sur le sol français sans ses parents, il était pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, au titre de la protection de l'enfance. Le département pourvoyait à ses besoins: hébergement, alimentation, habillement, santé, éducation	La loi a changé la donne, car l'immigration, même de mineurs, relève de la compétence de l'État, non des départements, qui d'ailleurs ne sont pas tous égaux devant les flux migratoires. C'est donc l'État qui assume désormais financièrement la protection des mineurs isolés étrangers pendant les 5 premiers jours, avec la possibilité de mieux répartir les accueils; puis l'A.S.E. prend la main. Ceci étant, cinq jours, c'est court

U.T.S. de Toulon

Il fut un temps où l'U.T.S. de Toulon était sectorisée en trois circonscriptions, chacune affectée à une parcelle de la ville. Des équipes pluridisciplinaires à taille humaine, pour reprendre une expression à la mode.

Que les nostalgiques se rassurent : l'U.T.S. de Toulon se restructure. Plus fort que Tonton Cristobal, les circonscriptions sont revenues. Incroyable !

Comme quoi, faire et refaire, c'est toujours travailler. La révolution dans le secteur social, comme bien des révolutions (au sens scientifique du terme), consistera donc à tourner sur soi-même pour revenir à son point de départ...



Élections municipales 2014 : Ça bouge !



Alors que Marine LE PEN hisse ses couleurs sur le canton de Brignoles, plusieurs syndicats se mettent en ordre de bataille contre le Front National. Il semble en effet difficile de conjuguer la « préférence nationale » avec le syndicalisme : la préférence nationale, c'est l'organisation de la discrimination. Le syndicalisme est fait pour combattre les discriminations.

On comprend mieux pourquoi le programme du F.N. combat à ce point le syndicalisme. Mais si demain nous n'avons plus de syndicats, qui va défendre les travailleurs, qui va s'opposer aux régressions sociales, qui va défendre le code du travail et le statut des fonctionnaires face à un patronat, tant public que privé, qui vise au retour de l'esclavagisme, version XXIème siècle?

S'il surfe sur la misère sociale, le FN n'apporte aucune réponse pour l'enrayer. Il est au contraire l'un des meilleurs alliés du capitalisme. Remise en cause du droit de grève, des droits syndicaux, autoritarisme, reculs sociaux et sociétaux... Voilà ce que propose le FN. Ici, dans le VAR, n'oublions pas que Toulon a vécu, à ses dépens, des années de Front National aux manettes. Années qui se sont soldées par un bilan de triste mémoire.



« Les ténèbres ne peuvent pas chasser les ténèbres, seule la lumière le peut » (Martin Luther King).

Rumeurs

Il semble que La Seyne attise toutes les convoitises. Alors que Jean-Sébastien VIALATTE (député-maire de Six Fours) soutenait la candidature de Daniel CANEPA (ancien préfet du Var), voilà que Philippe VITTEL, conseiller général et député, est à son tour investi par l'U.M.P. pour les municipales de cette charmante commune ouvrière. C'est fou l'attrait que révèlent les mairies de gauche...

On parle pas assez des troubles de l'élection.

Fonctionnaires candidats

Halte aux conflits d'intérêt

L'article L.231 du code électoral est clair : « Ne peuvent être élus conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort où ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de six mois : [...] Les directeurs de cabinet du président du conseil général et du président du conseil régional, les directeurs généraux, les directeurs, les directeurs adjoints, chefs de service et chefs de bureau de conseil général et de conseil régional [...] ».

Cette disposition est d'autant plus contraignante lorsque le fonctionnaire dispose d'une délégation de signature du Président du Conseil Général du Var... ou en a disposé lors de ces six derniers mois.

7

Jour de Carence

A compter du 1^{er} janvier 2014, le jour de carence n'existera plus.

Le Syndicat Cgt des personnels du Conseil Général du Var observera une minute de silence, le 1^{er} janvier de 8h00 à 8h01, afin d'honorer la mémoire de cette mesure injuste, inéquitable et inefficace. Car, en plus de n'avoir rapporté que des clopinettes à la Sécu, elle a conduit à allonger les durées des arrêts de travail.

Elle a surtout tenté, en vain, de faire passer les fonctionnaires malades pour des profiteurs, au lieu de rechercher en quoi le travail pouvait rendre malade...

Rejoignez la Cgt, observez vous aussi une minute de silence le 1^{er} janvier à 8h00 (si vous êtes dans le même état que moi au lendemain du réveillon, ça devrait pas être compliqué).

Après les surgelés à la viande de cheval,

NOUVEAU SCANDALE

Le point d'indice maintenu en congélation

Importants risques pour la consommation



Les perles

Qui a dit « vous n'êtes pas venus pour rien et vous repartirez chargés de solidaritude » ?

Retraites

Entre le 7 et le 11 octobre, nous avons questionné les agents sur la réforme des retraites, les salaires, l'emploi et la protection sociale.

On n'a pas pu résister à vous faire partager la meilleure réponse reçue : A la question « Comment s'assurer d'une retraite décente sans payer plus de cotisations et sans cotiser plus longtemps ? », l'un de vous a répondu :

Se faire élire député!

Errare humanum est

Dans notre précédente édition du Cégéscope, une erreur a été repérée dans l'article traitant des recours croissants au secteur privé.

Les missions des routes ne sont pas plus confiées au privé aujourd'hui qu'hier, le volume est constant depuis l'intégration des personnels de l'Etat au Conseil Général du Var.

Nous présentons nos excuses à tous ceux qui ont pu être choqués par cette formulation.

Augmentation en Catégorie C

Le ministère n'a finalement pas opté pour une augmentation de points d'indice pour l'ensemble des agents de catégorie C mais pour une nouvelle grille qui attribue entre 1 et 10 points d'indice. Celle-ci doit entrer en vigueur au 1er février 2014.

Insuffisant selon la Cgt: « Gagner 6 ou 7 points quand le point d'indice est gelé depuis 2010, c'est pire que la montagne qui accouche d'une souris ».

C'est vrai que lorsqu'on analyse à la fois le gel du point d'indice, l'augmentation, du SMIC et le fait que les agents de Catégorie C gagnent tellement peu qu'ils peuvent rester 10 ans au-dessous du SMIC, on comprend vite que cette augmentation des grilles ne va en fait que diminuer la GIPA pour la plupart d'entre eux...

Vous penserez à dire merci à notre ministre...

Sans 40 briques, t'as plus rien

Le Budget 2014 du Conseil Général du Var ne sera pas adopté avant plusieurs mois. Il manquerait près de 40 millions d'euros.

Comment va faire le Conseil Général?

La Cgt espère que ce ne sera pas sur le dos des agents!